

COMMUNE DE QUEVEN



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de Quéven, par arrêté n°EP-2018-01 en date du 30 janvier 2018, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Quéven.

Les objectifs de cette modification sont d'une part d'ajuster le règlement écrit pour permettre la réalisation d'un programme de logements en densification du tissu urbain existant ; d'autre part de clarifier des règles d'implantation et de hauteur de certaines zones urbanisées.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'avis exprimés par le préfet ainsi que les collectivités et organismes consultés ou autrement saisis et fera l'objet d'une enquête publique qui se déroulera en Mairie de Quéven pour une durée de 33 jours à partir du 15 février à 9 heures et jusqu'au 19 mars à 17 heures, avant d'être soumis à l'approbation du conseil municipal.

À cet effet, Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes a désigné Monsieur JEFFREDO Gilbert en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels soit du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures ainsi que les samedis de 9 heures à 12 heures.

Les informations complémentaires relatives à la modification du Plan Local d'Urbanisme et à l'enquête publique et son dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme.

Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune (www.queven.com).

Monsieur JEFFREDO Gilbert, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en salle du Conseil de la Mairie de Quéven aux jours et heures suivants :

- Jeudi 15 février de 9h à 12h
- Samedi 10 mars de 9h à 12h
- Lundi 19 mars de 14h à 17h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier soumis à enquête publique et les observations éventuelles du public pourront être :

- consignées dans le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ouvert en mairie ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur soit à l'adresse postale suivante : Mairie de Quéven, A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur JEFFREDO Gilbert, Place Pierre Quinio, 56530 QUEVEN ; soit à l'adresse électronique suivante : urbanisme@mairie-queven.fr ;
- exprimées oralement au commissaire-enquêteur au cours des permanences susmentionnées.

En outre, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de la commune de Quéven dès la publication du présent avis.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur transmis au maire dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public en Mairie de Quéven ainsi que sur le site internet de la commune (www.queven.com) pendant au moins un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



Fait à Quéven, le 30 janvier 2018

Le Maire

Marc BOUTRUCHE